

COURS

Méthodologie / Gestion de projets

EDIN

Faculté de l'Aménagement

Université de Montréal

PLAN DE COURS

DIN3431

victor pinheiro, prof.

titre: PLANIFICATION-ORGANISATION + RAPPORT DE PROJET (resultats)

1/4

INFORMATION SUR LE PLAN DE PROJET

(en vue de la définition des objectifs et de la planification des activités du projet)

fondements *«Sous des traits les plus généraux, la planification peut être définie comme un processus de décision dirigé vers l'avenir ou vers la finalité d'un projet. La caractéristique fondamentale de ce processus est qu'il est conscient et rationnel» (Ozbekhan, 1968). «Appliquée à la résolution d'objectifs dans des situations concrètes, la planification repose sur une problématique qui oriente l'action et lui confère une finalité particulière» (Prost et Rioux, 1977)*

Le processus de Design s'appuie sur un préalable de planification rationnelle et objective dont le but est d'harmoniser les diverses composantes du projet. Il comporte une dimension heuristique qui guide le concepteur dans la création d'une situation de contrôle de ce processus avant toute activité créative. La première étape d'un projet vise donc à comprendre et à établir de façon suffisamment précise, mais non restrictive, la problématique qu'on se propose d'étudier. Elle prend en considération des objectifs spécifiques et s'appuie sur:

- les attentes, les intentions et la situation de besoins qui ont conduit au projet
- l'identification de contraintes spécifiques, d'inadéquations, de limitations, ou de déficiences existantes.
- la vision et les motivations du designer en rapport avec la problématique du projet.

Stratégie de planification

Chaque projet présente règle générale, un scénario et un objectif différents; il présente parfois des limitations et des contraintes diverses et chaque concepteur possède ses propres méthodes de travail. Il n'en sera donc pas question de défendre ici une procédure unique visant à établir que telle ou telle démarche doit être suivie dans la planification d'un projet. On n'a qu'à considérer la grande diversité de projets auxquels est souvent confronté le designer pour se convaincre qu'il n'est pas possible d'élaborer une procédure universelle à ce chapitre. Cependant, quelques topiques paraissent utiles.

Le «plan de projet» se veut donc essentiellement un outil dont le designer est libre de se servir selon son jugement. Il indiquera néanmoins les grandes lignes du cheminement que suivra ce dernier au moment de l'énoncé des objectifs. Il lui revient de juger de l'étendue de sa démarche selon la nature et la complexité du projet. Pour ce faire, l'investigation de données préliminaires permettra d'identifier la latitude permise et d'envisager avec un degré de compréhension suffisant, son implication dans la réalisation du projet (le plan de projet doit, idéalement, démontrer cela).

Information à caractère général (identifier les limites / préciser le projet)

C'est généralement l'énoncé préliminaire des objectifs - considéré ici dans son sens le plus bref - qui amorce le travail devant conduire à la rédaction d'un plan de projet. Cet énoncé peut déjà contenir des informations jugées pertinentes. Toutefois, à moins qu'il ne s'agisse d'un sujet relevant de la sphère d'intérêts et de compétence du designer, une ou plusieurs rencontres d'information seront nécessaires pour mieux cerner les défis et les objectifs. Plusieurs pistes d'information et de références lui seront alors accessibles et aucune d'elles ne devrait être négligée. Dans un premier temps il conviendra d'obtenir le plus d'informations permettant de situer:

- le niveau de perception que lui et ses interlocuteurs ont de la problématique
- le contexte dans lequel et pour lequel la problématique doit être solutionnée

Ces informations conduiront à une plus grande sensibilisation des divers intervenants aux composantes du Design car, elles ont pour but d'amener les parties à un même niveau de compréhension des enjeux du projet (méthodes, moyens et ressources). La nature du projet peut donc imposer des contraintes qui peuvent influencer la planification des travaux et il en convient d'évaluer, dès le début, toutes les incidences.

On comprendra qu'il ne s'agit pas ici de tentatives d'élargissement de concepts, mais plutôt d'effectuer un repérage des facteurs qui peuvent éventuellement avoir une influence sur la recherche.

Définition des objectifs et attributions

On cherchera à ce stade à énoncer clairement le ou les objectifs poursuivis et à les placer dans un cadre d'action et - si pertinent - à décrire les activités et l'apport des divers intervenants dans le projet. Il est alors important de déterminer clairement qui fait quoi et quand, et ce qui doit être remis à la fin du projet.

NOMENCLATURE ET CONTENU DU PLAN DE PROJET (Guide pour la préparation)

C'est pour des raisons de compréhension et de correspondance au processus de design que les principales phases et activités y seront décrites de façon détaillée. Leur énumération sera donc séquentielle et ordonnée. Cependant, il arrive parfois que les travaux se recoupent dans un ordre différent selon la complexité du projet et le degré d'appréhension du designer.

Néanmoins, l'évaluation du sujet est toujours d'une extrême importance pour arriver à la rédaction d'un document de travail qui tiendra compte des exigences, des moyens et de toute contrainte identifiée dans le projet. Lorsque le sujet ne peut plus être résumé à une brève description, le «plan de projet», bien que succinct, devrait comprendre les chapitres suivants:

- 00 Table des matières
- 01 Contexte (note liminaire référent à la description de situation)
- 02 La problématique (description de la situation d'intentions ou de besoins)
- 03 Objectif de recherche (définition de l'objectif spécifique du projet)
- 04 Nature et description des travaux anticipés (phases et activités du projet)
- 05 Communication des résultats (information sur la documentation du projet)
- 06 Charges et conditions particulières: (ex: l'apport de chaque intervenant ou la prise en charge de prototypes ou de certains travaux techniques, dessins, etc.)
- 07 Ressources humaines, matérielles, bibliographiques et techniques
- 08 Calendrier des travaux
- 09 Définitions (terminologie relative aux documents de projet) [définitions_doc.pdf]

NOMENCLATURE DU RAPPORT DE PROJET (Guide pour la préparation)

Le «rapport de projet» - ou mémoire de résultats - suivra la nomenclature du plan de projet pour des raisons de compréhension et de correspondance aux objectifs fixés. On y fera la description des principales phases et travaux franchies de façon détaillée, séquentielle et ordonnée. La description d'un concept est toujours d'une extrême importance pour arriver à un document de présentation des résultats qui tiendra compte à la fois, des objectifs et des contraintes réelles du projet. Lorsque le sujet ne peut être résumé à une brève description, un «rapport» bien que succinct, s'attardera en particulier aux chapitres suivants:

- 04 Nature et description des travaux réalisés
(description de l'approche méthodologique et critères de design suivis)
- 05 Description du concept (formelle et technique)
 - (considérations d'ordre sociale, anthropologique et ergonomique, s'il y a lieu)
 - (considérations d'ordre fonctionnelle, formelle et esthétique)
 - (description technique (matériaux et procédés))
- 06 Conclusion / et recommandations (s'il y a lieu)
- 07 Annexes (doc. graphiques du projet / dessins, maquettes, prototypes, photos, etc.)

Cette énumération n'est pas exhaustive. Elle peut référer tout autre chapitre ou considération jugée pertinente, ou supprimer des chapitres qui ne le seront pas. Bien que devant démontrer et faciliter la compréhension du sujet, ce document doit être le plus claire et soigné possible. Les termes doivent être objectifs, précis et employer une terminologie spécifique au design et au sujet étudié.

titre: DÉFINITIONS_DI / DOCUMENTS DE PROJET

DESSIN DE CONCEPT: (2D-3D)

Ces définitions identifient les représentations graphiques artistiques et techniques 2D-3D utilisées pour matérialiser l'information transmise entre les différentes phases d'étude et de réalisation d'un projet. Elles sont établies en fonction de leur niveau d'élaboration, de leur hiérarchie et de leur emploi.

Document réalisé en vue de la présentation d'un concept; tracé à l'échelle, il représente une étude préliminaire, délimite des considérations spéciales, illustre l'architecture des formes et comporte des spécifications provisoires des matériaux, des procédés et des finis proposés. Met en évidence toute information ou détail demandant une attention particulière pour les travaux qui suivront. Bien que réalisé selon les normes de dessin technique, plan, élévation, profil, ce dessin n'est pas utilisé en construction ni en fabrication. Il constitue, règle générale, un document qui définit les paramètres du nouveau design à partir desquels sont entamés des travaux de développement technique et les dessins industriels en vue de la production. Il n'a pas de caractère définitif, mais il doit suggérer la fonction et l'esthétique de l'ensemble et si requis, permettre une évaluation préliminaire des coûts de réalisation. Il peut servir à l'exécution de modèles ou de prototypes sommaires. Il porte la signature du concepteur.

MAQUETTE OU MODELE: (3D)

Représentations tridimensionnelles à l'échelle dans le but d'aider à l'interprétation visuelle du concept. Selon la nature du projet, elles peuvent précéder, appuyer, ou suivre le dessin de concept. Peuvent être exécutés par le designer ou par d'autres sous son contrôle.

DESSINS INDUSTRIELS (d'exécution, construction, fabrication, ou production)

Dessins d'ensembles, sous-ensembles et pièces, exécutés selon les normes de dessin technique. Ils contiennent l'information nécessaire pour construire, fabriquer, assembler, installer et évaluer un sujet qui sera construit ou fabriqué en un seul ou plusieurs exemplaires. Ils doivent être tracés à l'échelle, assurer la cotation et les tolérances géométriques des diverses composantes. Ce type de dessin doit confirmer les orientations du concept et la séquence des opérations de montage, construction, ou d'assemblage des parties. Il est généralement exécuté par des techniciens et dessinateurs techniques.

PROTOTYPE EXPERIMENTAL (d'atelier ou de chantier)

Ensemble 3D servant à évaluer les performances fonctionnelles ou ergonomiques. Ce prototype ne contient pas nécessairement toutes les composantes du nouveau design, mais son aspect général doit au moins être proche ou conforme à celui du concept final.

PROTOTYPE DE PRÉ-SÉRIE (pré-fabrication, ou pré-production)

Prototype fonctionnel servant à faire l'évaluation complète et finale des caractéristiques d'un nouveau système, produit ou équipement. Il possède la configuration définitive, emploi des composantes approuvées et représente exactement le résultat final. Ce prototype sert d'étalon et de référence pour la fabrication en série.

Note: *Peut importe la nature des documents réalisés dans le cadre d'un projet, ils seront toujours consignés dans le plan de projet ou dans le rapport final de l'étude de façon à affirmer l'authenticité, les crédits et la propriété intellectuelle des résultats.*

Les deux premiers ci-haut référés - concept / et maquette ou modèle - sont ceux qui correspondent à la démarche d'un projet académique.

vp.1998